

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 292

9 février 2006

SOMMAIRE

A-Syst Holding S.A., Mamer	14013	Meditor International Holding S.A., Luxembourg	14014
Alpha Group Holding S.A., Mamer	13969	Meditor International Holding S.A., Luxembourg	14014
Alpha Solutions S.A., Mamer	14016	Meditor International Holding S.A., Luxembourg	14014
Ambres S.A., Luxembourg	13970	Meditor International Holding S.A., Luxembourg	14015
Amyma, S.à r.l., Luxembourg	13998	Munster S.A., Luxembourg	14016
Clair Obscur, S.à r.l., Differdange	14009	New SubVCST Luxembourg III, S.à r.l., Luxem- bourg	14000
Clair Obscur, S.à r.l., Differdange	14010	Parsifal S.A., Luxembourg	14006
Domus Fin Luigi Zunino S.N.C., Luxembourg	13998	Pfizer Precision Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14005
European Agent Holding S.A., Luxembourg	13978	Pfizer Shareholdings Intermediate, S.à r.l., Luxem- bourg	13999
(La) Fleur de Sel S.A., Hobscheid	14008	Placer S.A., Luxembourg	13979
(La) Fleur de Sel S.A., Hobscheid	14009	Pynca S.A., Luxembourg	14015
Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie	13983	R.E. Management S.A.	13970
Garage Intini S.A., Bertrange	13995	Schrader Investments Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg	13988
Garage Intini S.A., Bertrange	13998	Shareholdings Amongst Financiers in Europe S.A.H., Luxembourg	13994
GSC European CDO III S.A., Luxembourg	13970	SIM Sireo Investment Management, S.à r.l., Luxem- bourg	14010
I D M S.A., Steinfort	13978	Société Immobilière Beau Rivage S.A., Luxem- bourg	13979
Intergin S.A., Luxembourg	13979	TPG Spring (Lux V), S.à r.l., Luxembourg	13994
Intrachem S.A., Luxembourg	14007	Uvab, S.à r.l.	13978
Intrachem S.A., Luxembourg	14008	Yama Holding S.A., Mamer	13982
Joadoor S.A., Luxembourg	13994		
Lift Holding S.A., Luxembourg	13980		
Lord Byron Holdings, S.à r.l., Luxembourg	14013		
Lux-Concept S.A., Diekirch	13998		
Meditor International Holding S.A., Luxembourg	14014		
Meditor International Holding S.A., Luxembourg	14014		

ALPHA GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 83.802.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

S. Paché.

(093012.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

R.E. MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.123.

Le Comité de Direction de SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de résilier la convention de services et de domiciliation, signée en date du 16 mai 2001 entre la société en référence et notre Société. Conformément à l'article 10.2 de cette convention, la résiliation prendra effet le 23 septembre 2005.

Le 19 octobre 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

I. Schul / C. Bitterlich

Head of Department / Senior Manager Legal

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092933.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

AMBRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 91.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 5, bd de la Foire à L-1528 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, réf. LSO-BJ02140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092938.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

GSC EUROPEAN CDO III S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 111.351.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first of October.

Before Maître Marc Lecuit, civil law notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING GSC I, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34.179.935, having its statutory office in The Netherlands at 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam;

2.- STICHTING GSC II, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34.179.931, having its statutory office in The Netherlands at 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam.

Both represented by Maître Quentin Hubeau, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» (the «Company») which they declared to organize among themselves.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name

1.1 A Luxembourg company (stock company, «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the firm name of GSC EUROPEAN CDO III S.A.

2. Registered Office

2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object

3.1 The objects of the Company are, under the benefit of the law dated 22 March 2004 relating to securitisation as amended from time to time (but without however exercising at any time a professional banking or credit activity), to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, rights or participations in senior or mezzanine obligations (including, but not limited to, senior and mezzanine loans) and in financial derivatives agreements and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) and to enter into any agreements relating to the acquisition of such domestic or foreign securities or similar instruments. The Company may dispose in any form and by any means, whether directly or indirectly, of any part or the totality of such portfolio and may grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities. The Company may further issue securities of any kind the value or the yield of which is limited to specific compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, subordinated notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and for indemnities given by the Company;

(d) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital

The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up.

6. Form of the Shares

The shares are in registered or bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or bearer Form

The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Independent Auditors

10. Board of Directors

10.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors

11.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

12. General Powers of the Board of Directors

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors is authorised to establish one or various compartments, each of which corresponding to a distinct part of its estate («patrimoine»).

13. Delegation of Powers

13.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

13.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

13.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

14. Representation of the Company

In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors of the Company.

15. Independent Auditor

15.1 One or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises) shall be appointed by the Board of Directors of the Company, which determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the independent auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

15.2 The independent auditors are re-eligible.

Chapter V. - General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.3 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.4 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

16.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of June, at 11.00 a.m., and for the first time in 2007.

18. Other General Meetings

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

19. Votes

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the December 31st, 2006.

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the independent auditors who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of Profits

21.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law

23. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the Law of 22 March 2004 on securitisation, as amended from time to time.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of Share(s)	Payments (EUR)
STICHTING GSC I	1,000.-	1	1,000.-
STICHTING GSC II	30,000.-	30	30,000.-

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about three thousand three hundred and fifty Euro (EUR 3,350.-).

First Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2011:
 - a) Johannes van Koeverden Brouwer, director, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Jorge Perez Lozano, director, with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., director, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- STICHTING GSC I, une fondation (stichting) de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34.179.935, ayant son siège social au 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas;

2.- STICHTING GSC II, une fondation (stichting) de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34.179.931, ayant son siège social au 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas.

Toutes deux ici représentées par Maître Quentin Hubeau, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination

1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination GSC EUROPEAN CDO III S.A.

2. Siège social

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet

3.1 L'objet de la Société est, sous bénéfice de la loi du 22 mars 2004 relative aux titrisations, telle que modifiée (mais sans toutefois exercer à un quelconque moment une activité bancaire ou de crédit professionnelle), d'investir dans un portefeuille comprenant des titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments, incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres de capital, des obligations, des droits ou des participations dans des obligations contractuelles prioritaires ou mezzanines (y compris, mais sans limitation, des prêts prioritaires - senior loans - ou des prêts mezzanine - mezzanine loans) et dans des contrats sur des produits dérivés et autres instruments similaires d'endettement ou de titrisation, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notam-

ment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques) et de conclure des contrats relatifs à l'acquisition de ces titres, nationaux ou étrangers, ou d'autres instruments. La Société peut disposer sous toute forme et par tout moyen, soit directement, soit indirectement, de toute part ou de la totalité de ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut en outre émettre des valeurs mobilières de toute nature dont la valeur ou le rendement sont fonction de compartiments, d'actifs ou de risques déterminés ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres titres, de certaines créances, ou de certaines catégories d'actions.

3.2 La Société peut également:

(a) lever des fonds, et notamment émettre des titres, des obligations, des obligations subordonnées et autres instruments ou titres de dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) conclure toute forme de dérivé de crédit tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(d) conclure tous les contrats nécessaires, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés, des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de garanties de quelque nature que ce soit.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

6. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur

La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

10. Conseil d'administration

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du conseil d'administration

11.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie.

Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration est habilité à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie distincte de son patrimoine.

13. Délégation de pouvoirs

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

14. Représentation de la société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs de la Société.

15. Réviseurs d'entreprises

15.1 Un ou plusieurs réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les réviseurs d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

15.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.4 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement

quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures, et pour la première fois en 2007.

18. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires

Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19. Votes

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2006.

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Loi Applicable

23. Loi Applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures, ainsi que la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'action(s)	Paiements (EUR)
STICHTING GSC I	1.000,-	1	1.000,-
STICHTING GSC II	30.000,-	30	30.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à trois mille trois cent cinquante euros (EUR 3.350,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2011:

- a) Monsieur Johannes van Koeverden Brouwer, administrateur, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- b) Monsieur Jorge Perez Lozano, administrateur, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- c) TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur, établie et ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personnes comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et adresse, a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Q. Hubeau, M. Lecuit.

Enregistré à Redange, le 25 octobre 2005, vol. 406, fol. 74, case 12. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 octobre 2005.

M. Lecuit.

(093840.3/243/477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

UVAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R. C. Luxembourg B 68.979.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 octobre 2005.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05240. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092940.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

EUROPEAN AGENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.464.

—
EXTRAIT

Les administrateurs, Madame Gabriele Schneider et Messieurs Pierre Schmit et Lou Huby ainsi que le commissaire aux comptes, DIRILOU, S.à r.l., ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092967.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

IDM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.889.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(092980.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

INTERGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 47.115.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092942.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

PLACER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 104.713.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 septembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., employé privé, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092944.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

SOCIETE IMMOBILIERE BEAU RIVAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092953.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

LIFT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 111.359.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Angelina Scarcelli, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (Soparfi) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LIFT HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites comme suit:

- 1.- La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prédésignée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions 3.199

2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, prénommé, une action 1
Total: trois mille deux cents actions 3.200

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Scarcelli, F. Cannizzaro di Belmontino, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2005, vol. 897, fol. 68, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(093928.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

YAMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.613.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, réf. LSO-BJ03622, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(092994.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGENIERIE, Etablissement d'utilité publique.

 Résumé des recettes-dépenses (en EURO) du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2002

1. Report au début de l'exercice 2001 - 2002:	3.395,54
2. Recettes:	95.893,86
Dépenses:	91.588,25
Résultat de l'exercice 2001-2002:	4.305,61
3. Résultat cumulé à reporter pour l'exercice 2002-2003:	7.701,15

Le 21 novembre 2002.

P. Hurt.

Situation financière (en EURO) de la FAI - du 1 octobre 2001 au 30 septembre 2002

Compte de résultat (profits/pertes)

A) Liquidité	6.451,24
- Compte courant BCEE IBAN LU37 0019 1000 7406 5000; Solde au 30 septembre 2002	176,01
- Compte épargne BCEE IBAN LU45 0019 2212 9451 4000; Solde au 3 mai 2002	53,16
- Compte courant BL IBAN LU68 0080 7489 2700 1003; Solde au 24 septembre 2002	6.150,20
- Compte épargne BL IBAN LU34 0080 7489 2700 2003; Solde au 5 mars 2002	55,36
- Caisse; Solde au 30 septembre 2002	16,51

B) Produits à recevoir - Frais à payer

B1) Produits à recevoir

Activités	Donneur d'ordre	Détail	Total
Solde du budget 2001-2002	OAI	6.569,00	
Sponsoring	Ciment Luxembourg	7.436,81	
Remboursement de factures payées par la FAI	Banque de Luxembourg	476,78	
			14.482,59

B2) Frais à payer

Activités	Bénéficiaire	Détail	Total
Bourse Angelo Bertoni	Bertoni Angelo	3.347,89	
Provision litige Patricia Feipel	Feipel Patricia	5.000,00	
Remboursement des frais relatifs au voyage à Prague 2002	Petit Michel	4.884,79	
			13.232,68

«Résultat» = Liquidité + Produits à recevoir - Frais à Payer = 7.701,15.

C) Recettes - Dépenses

Activités	Donneur d'ordre bénéficiaire	Recettes		Dépenses		Résultat
		Détail	Total	Détail	Total	
1. Banques						
Frais extraits	BCEE CC			21,99		
Commission d'arrêté de compte	BCEE CC			6,03		
Frais d'arrêté de compte	BCEE CE			1,51		
Intérêts crédit	BCEE CC	34,30				
Intérêts débit	BCEE CC			10,23		
Intérêts de dépassement	BCEE CC			4,85		
Intérêts crédit	BL CE	47,49				
Intérêts crédit	BL CC	11,82				
Frais de port (virement)	BL CC			3,01		
Intérêts crédit	BCEE CE	33,14				
Frais de gestion	BCEE CC			8,00		
Commission garanties/cautions	BCEE CC			74,36		
Commission annuelle	BL CC			35,00		
Commission sur virement/virement collectif	BCEE CC			61,62		
			126,75		226,60	-99,85
2. Sponsors/Subventions/ Bénéfices sur activités						
Participations aux frais relatifs à l'organisation des conférences	Banque de Luxembourg	6.871,62				
Participation aux frais relatifs à l'organisation des conférences	Banque de Luxembourg	476,78				
Avance sur budget 01-02	OAI	6.445,23				

13984

Solde du budget 01-02	OAI	6.569,00			
Sponsor	Eurobéton	9.915,74			
Sponsor	Béton Feidt	3.718,40			
Sponsor	Ciment Luxem- bourg	7.436,81			
Subside	Min. de la Culture	3.718,00			
Subside pour le Prix Lux. d'Architec- ture	Min. de la Culture	7.450,00			
Don jetons de présence OAI 00-01	Membres OAI	175,00			
			52.776,58	0,00	52.776,58
<i>3. Dons membres-donateurs FAI 2001-2002</i>					
	FAI	15.349,33			
			15.349,33	0,00	15.349,33
<i>4. Matériel bureau</i>					
Achat de timbres	P&T		43,70		
Matériel de bureau	Feipel Patricia		3,69		
Articles de bureau	Eicher Frères		7,73		
Enveloppes	Muller & Wegener		17,07		
Cartouche Toner Fax	Hifi Hollerich		85,00		
Enveloppes	Imprimerie Worre- Mertens		441,01		
			0,00	598,20	-598,20
<i>5. Bibliothèque</i>					
Achat de livres: Rob Krier «Zeichnun- gen und Skulpturen»; The last house	Linster Alain		98,19		
Frais livres/journaux	Linster Alain		39,56		
Frais pour achat de livres	Linster Alain		110,46		
Frais pour achat de livres	Linster Alain		26,18		
Achat de livres	Arts & Livres		449,01		
Achat de livres	Arts & Livres		219,14		
Achat de livres	Arts & Livres		539,96		
Achat de livres	Arts & Livres		333,27		
Achat de livres	Arts & Livres		254,17		
Achat de livres	Buchhandlung Wal- ther König GmbH & Co. Kg		57,80		
Achat de livres	Arts & Livres		612,25		
Achat de livres	Arts & Livres		228,16		
Achat de livres	Arts & Livres		430,80		
Achat de livres	Librairie Alinéa		45,00		
Achat de livres	Galerie Beaumont		85,82		
Achat de livres	Arts & Livres		260,68		
Achat de livres	Arts & Livres		271,69		
Achat de livres	Arts & Livres		372,14		
Etagères	Ikea		309,21		
Frais pour achat de livres	Linster Alain		1.051,04		
Achat de livres	Arts & Livres		940,33		
Achat de livres	Arts & Livres		739,40		
Achat de livres	Alinéa		39,40		
Frais pour achat de livres	Linster Alain		166,43		
Frais pour achat de livres	Linster Alain		87,15		
			0,00	7.767,24	-7.767,24
<i>6. Divers</i>					
	At. Besenius		63,98		
Provision litige	Feipel Patricia		5.000,00		
HTML-File	Majerus Luc		528,91		
	Majerus Luc		399,80		
Ajustement de paiement	Rapidpress		555,13		
Flachleiste	Hornbach		24,91		
Nouvelle serrure avec 3 clés	CIL		77,00		

Carte 1/100.000 Raster	Adm. Cadastre et Topographie	61,97		
Cotisation 2002	Fondation pour l'architecture Bruxelles	67,25		
Cartes «Membre 2002»	Kremer-Muller & Cie	327,84		
Invitation Cité Judiciaire quel chantier!	Kremer-Muller & Cie	270,82		
Invitations conférence Campement Urbain	Kremer-Muller & Cie	458,72		
Festivités du Centenaire. . .	Photothèque	7,44		
Emplacement pour la pose des panneaux	Joris Robert	625,20		
Plastification, copie	Reprographic	710,94		
Domaine Internet	DNS - Luxembourg	40,00		
Insertion dans les annuaires e-mail	Editus - Lux Web	134,40		
Insertion dans les pages jaunes et blanches	Editus	340,59		
		0,00	9.694,90	-9.694,90
<i>7. Salaires / Frais de déplacement Patricia Feipel</i>				
Salaire d'octobre '01	Feipel Patricia	1.436,47		
Salaire de novembre '01	Feipel Patricia	1.436,47		
Frais de déplacement	Feipel Patricia	29,82		
Salaire de décembre '01	Feipel Patricia	1.436,47		
Salaire de janvier '02	Feipel Patricia	1.459,54		
Salaire de février '02	Feipel Patricia	1.794,22		
		0,00	7.592,99	-7.592,99
<i>8. Stéphanie Laruade / Benoît Mazuis</i>				
Mise à disposition des 2 personnes, 11-12.01	M3 Architectes	3.723,98		
Mise à disposition durant 07-10.01 de S. Laruade	M3 Architectes	3.864,56		
		0,00	7.588,54	-7.588,54
<i>9. Contributions - Impôts sur le salaire</i>				
Impôts sur salaire mois d'octobre '01	Administration des Contributions	182,18		
Impôts sur salaire mois de novembre '01	Administration des Contributions	182,18		
Impôts sur salaire mois de décembre '01	Administration des Contributions	182,18		
Impôts sur salaire mois de janvier '02	Administration des Contributions	160,39		
Ajustement	Administration des Contributions	143,63		
Impôts sur salaire mois de février '02	Administration des Contributions	288,00		
		0,00	1.138,56	-1.138,56
<i>10. Sécurité sociale</i>				
Cotisations 10.01 et 11.01	C.C.S.S.	728,86		
Cotisations 12.01 et 01.02	C.C.S.S.	843,47		
Cotisation 02 + ajustement	C.C.S.S.	121,39		
		0,00	1.693,72	-1.693,72
<i>11. Fiduciaire Générale de Luxembourg (FGL)</i>				
Calcul des salaires et prestations y afférentes. . .				
Janvier à décembre 01	FGL	677,41		
		0,00	677,41	-677,41
<i>12. Téléphone</i>				
Période 08.01	P&T	36,01		

Période 09.01	P&T		74,19		
Période 11.01 et 12.01	P&T		284,91		
Période 01.02	P&T		316,13		
Période 05.02 et 06.02	P&T		57,29		
		0,00		768,53	-768,53
<i>13. Electricité, gaz, eau</i>					
Acompte juillet '01	Ville de Luxembourg		23,33		
Acompte août '01	Ville de Luxembourg		23,40		
Acompte septembre '01	Ville de Luxembourg		23,45		
Remboursement	Ville de Luxembourg	27,73			
Acompte novembre '01	Ville de Luxembourg		18,99		
Acompte décembre '01	Ville de Luxembourg		19,03		
Acompte janvier '02	Ville de Luxembourg		19,07		
Acompte février '02	Ville de Luxembourg		19,12		
Acompte mars '02	Ville de Luxembourg		19,16		
		27,73		165,55	-137,82
<i>14. Assurances bureau/voiture</i>					
Bureau: période du 09.03.02 au 08.03.03	Bur. d'Assurances G. Poitiers		60,09		
Voiture: période du 01.01.02 au 19.03.02	Bur. d'Assurances G. Poitiers		130,75		
		0,00		190,84	-190,84
<i>15. Location du bureau</i>					
Loyer de novembre '01	CIL		466,04		
Loyer de décembre '01	CIL		466,04		
Loyer de janvier '02	CIL		466,04		
Loyer de février '02	CIL		466,04		
Loyer de mars '02	CIL		466,04		
Loyer d'avril '02	CIL		466,04		
Ajustement des charges+loyers 10.01 et 01/02/03/04.02	CIL		535,87		
Loyer de mai '02	CIL		471,00		
Loyer de juin '02	CIL		471,00		
Loyer de juillet '02	CIL		471,00		
Loyer d'août '02	CIL		471,00		
Loyer de septembre '02	CIL		471,00		
		0,00		5.687,11	-5.687,11
<i>16. Location du parking</i>					
06-10.01	AIL/Arch-Immo		136,34		
		0,00		136,34	-136,34
<i>17. Nettoyage du bureau</i>					
Septembre '01	Schnell Fein		92,19		
		0,00		92,19	-92,19
<i>18. Envois en masse</i>					
Travail du 16.10.01: Conf. Valentiny	Centre de Réadaptation - HMC		50,74		
Envoi du 06.12.01	P&T		98,87		
Facture du 08.11.01	P&T		499,08		
Envoi du 13,14,15,18.02.02	P&T		628,02		
Mailing du 15-18.02.02	CAT		118,24		
Envoi du 15.03.02	P&T		272,85		
Mailing du 15.03.02	CAT		89,42		
Facture du 17.05.02	P&T		228,44		

13987

Mailing du 08-10.04.02	CAT		70,93		
Envoi du 16-23.05.02	P&T		142,96		
			0,00	2.199,55	-2.199,55
<i>19. Prix Luxembourgeois d'Architecture 2001</i>					
Produit des ventes de la brochure	Particuliers	1.230,09			
Produit des vente de la brochure	Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg	639,25			
Prise de vue dans le Musée d'Histoire de la Ville du Luxembourg	Somers Raoul		478,40		
Sonorisation du Musée d'Histoire de la Ville du Luxembourg	Proaudio		419,58		
Réception	Salon Bar du Musée d'Histoire, Luxembourg		673,48		
Copies	Mister Copy		83,29		
Travaux graphiques	Imedia		3.150,92		
Invitations	Kremer-Muller & Cie		215,52		
Invitations + Affiches	Kremer-Muller & Cie		865,96		
Frais de transport d'Andreas Hild	Voyages Sotour		619,31		
Frais de transport de Marianne Burkhalter	Voyages Sotour		728,24		
Stellwände	Marcus Kirchhoff Holzarbeiten GmbH		7.376,37		
Déplacements, tél., fax	Feipel Patricia		82,50		
Remboursement Hobbi, Hornbach, Bâtiself, parking, déplacements, tél.	Laruade Stéphanie		183,71		
			1.869,34	14.877,28	-13007,94
<i>20. Bourse Angelo Bertoni</i>					
Versement de la bourse	Trésorerie de l'Etat	11.898,89			
Versement de l'ajustement	Trésorerie de l'Etat	501,00			
Bourse de 12/01 et 01/02	FAI		1.983,14		
Bourse de 02/02	FAI		991,57		
Bourse de 03/02	FAI		991,57		
Bourse de 04/02	FAI		991,57		
Bourse de 05/02	FAI		991,57		
Bourse de 06/02	FAI		991,57		
Bourse de 07/02	FAI		991,57		
Bourse de 08/02	FAI		991,57		
Ajustement des mensualités versées	FAI		127,87		
Bourse de 09/10/11.02	FAI		3.347,89		
			12.399,89	12.399,89	0,00
<i>21. Conférence Sack Manfred</i>					
Honoraires + frais	Sack Manfred		759,45		
Invitations + affiches	Kremer-Muller & Cie		626,16		
Séjour	Grand Hôtel Cravat		183,00		
			0,00	1.568,61	-1.568,61
<i>22. Conférence Grohmann</i>					
Affiches	Kremer-Muller & Cie		261,26		
Invitations	Kremer-Muller & Cie		498,61		
			0,00	759,87	-759,87
<i>23. Voyages à Prague</i>					
Frais de participation	Participants	13.344,24			
Acompte	Voyage Europa		2.000,00		
Solde	Voyages Europa		4.337,89		

Remboursement location autobus	Laruade Stéphanie	1.520,00		
Remboursement des frais: restaurants, hôtel ...	Petit Michel	4.884,79		
Remboursement achat de timbres	ARGEST	15,75		
		13.344,24	12.758,43	585,81
<i>24. Conférence Gautrand</i>				
Affiches + Invitations	Kremer-Muller & Cie	759,87		
Séjour	Grand Hôtel Cravat	180,00		
		0,00	939,87	-939,87
<i>25. Conférence Jocher</i>				
Séjour	Grand Hôtel Cravat	151,00		
Frais de dîner	Linster Alain	30,00		
		0,00	181,00	-181,00
<i>26. Conférence Hecker</i>				
Honoraires	Zvi Hecker	1.257,25		
Séjour	Grand Hôtel Cravat	151,00		
Affiches + Invitations	Kremer-Muller & Cie	476,78		
		0,00	1.885,03	-1.885,03
Total Général		95.893,86	91.588,25	
Total des recettes:		95.893,86		
Total des dépenses:			91.588,25	
Résultat de l'exercice:				4.305,61

D) Résultat

Résultat de l'exercice 2001-2002:	4.305,61
Report au début de l'exercice 2001-2002:	3.395,54
Résultat cumulé à reporter pour l'exercice 2002-2003:	7.701,15

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, réf. LSO-BJ06196. – Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099067.2//342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2005.

SCHRADER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 111.624.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth of the month of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SCHRADER-BRIDGEPORT INTERNATIONAL, INC. with registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, inscribed under file number 2052522,

here represented by Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on October 19, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise

them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever, (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments, (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services, (iv) make deposits at banks or with other depositories and invest it in any other manner, and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is indicative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

The Company's object is also, in any form whatsoever, the purchase and the sale, the renting and the administration, either directly or through subsidiaries or branches, of movable and real estate property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The Company exists for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SCHRADER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) represented by five hundred (500) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, fully paid in.

The authorized capital is fixed at one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-) represented by two million (2,000,000) shares.

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The manager or board of managers is also authorized to issue convertible instruments within the limits of the authorized capital. The manager or board of managers will determine the terms and conditions of the convertible instruments.

Furthermore, the manager or board of managers is authorized, during a period of five (5) years from the date hereof, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the manager or board of managers. The manager or board of managers is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The manager or board of managers may delegate to any duly authorized manager or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Every time the manager or board of managers acts to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 7. The capital may be changed and all or part of the issue premium may be repaid or reallocated at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary, in compliance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager or the managers may resolve to pay interim dividends.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first December 2006.

Subscription - Payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by SCHRADER-BRIDGEPORT INTERNATIONAL, INC., pre-named, and their total nominal value has been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The following are appointed as managers of the Company, with power to engage the Company by the joint signatures of any two of them:

- Mr Siran David Abeykoon Samarasinghe, company director, residing at 18, rue Fabre d'Eglantine, F-75012 Paris, born on March 24, 1951 in Kandy (Sri Lanka);

- Mr Theodore Schartz, company director, residing at 9, rue du Château, L-6961 Senningen, born on October 10, 1935 in Luxembourg;

- Mr Douglas Francis Sutherland, company director, residing at 39, am Bounert, L-6975 Rameldange, born on June 7, 1956 in Oregon (United States of America);

- Mr Malcolm Terence Swain, company director, residing at 19 Meadow Way, GU10 4DY Roeledge Surrey (United Kingdom), born on January 1, 1953 in Sutton Coldfield (United Kingdom);

- Mr Robert Jacques Verdonk residing at 18 Swagermanweg, NL-2252 BD Voorschoten, born on November 21, 1948 in Amsterdam (The Netherlands).

The duration of their mandate is unlimited.

2) The address of the Company is fixed at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SCHRADER-BRIDGEPORT INTERNATIONAL, INC. avec siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au dossier numéro 2052522,

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, employé, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque, (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe, (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière, et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

L'objet de la Société est également, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition et la vente, la location et l'administration, soit directement soit à travers des filiales ou succursales, de tout bien mobilier ou immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société existe pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination SCHRADER INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à cent millions de Dollars des Etats-Unis (USD 100.000.000,-) qui sera représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le gérant ou conseil de gérance est aussi autorisé à émettre des instruments convertibles dans les limites du capital autorisé. Le gérant ou conseil de gérance déterminera les termes et conditions de ces instruments convertibles.

En outre le gérant conseil de gérance est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en temps qu'il appartienne le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par compensation ou de toute autre manière à déterminer par le gérant ou conseil de gérance. Le gérant ou conseil de gérance est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux associés antérieurs un droit préférentiel de souscription des parts sociales à émettre. Le gérant ou conseil de gérance peut déléguer toute personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des parts sociales représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le gérant ou conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Le capital peut être modifié et tout ou partie de la prime d'émission peut être remboursée ou allouée à tout moment par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant notaire, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le ou les gérants peuvent résoudre de distribuer des dividendes intérimaires.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par SCHRADER-BRIDGEPORT INTERNATIONAL, INC., préqualifiée et leur valeur nominale a été intégralement libérée par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est gérée par les gérants suivants, qui ont le pouvoir d'engager la Société par la signature conjointe de deux d'entre eux:

- Monsieur Siran David Abeykoon Samarasinghe, gérant de société, demeurant au 18, rue Fabre d'Eglantine, F-75012 Paris, né le 24 mars 1951 à Kandy (Sri Lanka);

- Monsieur Theodore Scharz, gérant de société, demeurant au 9, rue du Château, L-6961 Senningen, né le 10 octobre 1935 à Luxembourg;

- Monsieur Douglas Francis Sutherland, gérant de société, demeurant au 39, am Bounert, L-6975 Rameldange, né le 7 juin 1956 à Oregon (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Malcolm Terence Swain, gérant de société, demeurant au 19 Meadow Way, GU10 4DY Roeledge Surrey (Royaume-Uni), né le 1^{er} janvier 1953 à Sutton Coldfield (Royaume-Uni);

- Monsieur Robert Jacques Verdonk gérant de société, demeurant au 18 Swagermanweg, NL-2252 BD Voorschoten, né le 21 novembre 1948 à Amsterdam (Pays-Bas).

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2005, vol. 150S, fol. 50, case 6. – Reçu 209,17 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2005.

J. Elvinger.

(098466.3/211/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

SHAREHOLDINGS AMONGST FINANCIERS IN EUROPE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 54.845.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093002.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

TPG SPRING (LUX V), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12,500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 108.614.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 3 octobre 2005 les associés de la Société ont nommé Monsieur David Spuria, né le 18 août 1960 à Newton, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de classe A supplémentaire de la Société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

Monsieur William Price avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP, 345 California Street, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique	Gérant de Classe A
Monsieur Stephen Peel avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.	Gérant de Classe A
Monsieur Gedeon Ramzi avec adresse professionnelle à TEXAS PACIFIC GROUP EUROPE LLP, Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Grande-Bretagne.	Gérant de Classe A
Monsieur Howard Harris avec adresse professionnelle au 15 Queens Gate Gardens, London SW7 5LY, Grande-Bretagne	Gérant de Classe A
Monsieur David Spuria avec adresse professionnelle à 306 Donley Southlake, Texas 76092 Etats-Unis d'Amérique	Gérant de Classe A
Madame Pascale Nutz avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Gérant de Classe B
Madame Ingrid Moinet avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	Gérant de Classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour TPG SPRING (LUX V), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092972.3/260/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

JOADOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.124.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 7 octobre 2005 que Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la CE. e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093005.3/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

GARAGE INTINI S.A., Société Anonyme,
(anc. GARAGE INTINI, S.à r.l.).
Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.077.

L'an deux mille un, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GARAGE INTINI, S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy, constituée suivant acte notarié du 8 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 171 du 23 mars 1998, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date de ce jour (numéro 14.170/01 du répertoire) non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 62.077, au capital social d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,00), représenté par mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1. Monsieur Giovanni Intini, garagiste, demeurant à Bertrange, détenant deux cents (200) parts sociales,
2. Madame Giuseppina Curci, sans état particulier, épouse de Monsieur Giovanni Intini, demeurant à Bertrange, détenant six cents (600) parts sociales.
3. Monsieur Nicola dit Lino Intini, mécanicien, demeurant à Strassen, détenant deux cents (200) parts sociales.

Les comparants déclarent être les seuls associés de la société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

La devise du capital social d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,00) est convertie en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (EUR 24.789,35).

Deuxième résolution

La valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,00) par part sociale, des mille (1.000) parts sociales, est supprimée, conformément à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux cent soixante-quinze mille deux cent dix virgule soixante-cinq euros (275.210,65), pour le porter de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (EUR 24.789,35) à trois cent mille euros (EUR 300.000,00), sans émission de parts sociales nouvelles, par incorporation de résultats reportés.

Ces résultats résultent du bilan arrêté au 31 décembre 2000, dûment approuvé par l'assemblée générale des associés.

En outre, l'existence actuelles des dites réserves est attestée par un certificat émanant des gérants de la société.

Lesdits bilan et certificat, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Quatrième résolution

La valeur nominale des mille (1.000) parts sociales existantes est refixée à trois cents euros (EUR 300,00) par part sociale.

En conséquence, la répartition des mille (1.000) parts sociales est dès lors la suivante:

1. Monsieur Giovanni Intini, prénommé, deux cents parts sociales	200
2. Madame Giuseppina Intini-Curci, prénommée, six cents parts sociales	600
3. Monsieur Lino Intini, prénommé, deux cents parts sociales	200

Total: mille parts sociales. 1.000

Cinquième résolution

Ensuite, les associés, à savoir Monsieur Giovanni Intini, Madame Giuseppina Intini-Curci et Monsieur Lino Intini, prénommés, décident unanimement de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme sous la dénomination de GARAGE INTINI S.A., étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Il résulte d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, que la valeur de la société à responsabilité limitée à transformer en société anonyme est au moins égale au montant de son capital.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«A notre avis, la valeur de la société à responsabilité limitée GARAGE INTINI, S.à r.l. à transformer en Société Anonyme est d'au moins, après les opérations prévues le 28 décembre 2001, la valeur de son capital social en l'occurrence 300.000,00 EUR.»

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Sixième résolution

Les associés décident de remplacer les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,00), représentant l'intégralité du capital social, par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cents euros (EUR 300,00) chacune.

En conséquence, les actions sont réparties comme suit:

- Monsieur Giovanni Intini, prénommé, deux cents actions	200
- Madame Giuseppina Intini-Curci, prénommée, six cents actions	600
- Monsieur Lino Intini, prénommé, deux cents actions	200
Total: mille actions	1.000

Septième résolution

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Lino Intini et de Monsieur Luigi Loperfido, prénommés, de leurs fonctions de gérants de la société et de leur accorder décharge pleine et entière.

Huitième résolution

Les associés décident la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GARAGE INTINI S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelles, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un garage, comprenant un atelier de réparations, la vente de voitures nouvelles ou d'occasion, de pièces détachées et d'accessoires, ainsi que la location de voitures de tourisme.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant faciliter la réalisation.

La société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou de succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trois cents euros (EUR 300,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale peut procéder à la désignation d'administrateurs-délégués.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Neuvième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Lino Intini, prénommé,
- b) Monsieur Luigi Loperfido, employé privé, demeurant à Bertrange,
- c) Monsieur Giovanni Intini, prénommé.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille sept.

Dixième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille sept.

Onzième résolution

Sont nommés administrateurs-délégués:

- a) Monsieur Lino Intini, prénommé, pour toutes les branches,
- b) Monsieur Luigi Loperfido, prénommé, pour les branches vente de voitures nouvelles ou d'occasion, de pièces détachées et d'accessoires, ainsi que location de voitures de tourisme, avec pouvoir de signature individuel pour chaque administrateur-délégué dans sa branche.

Douzième résolution

Le siège social est établi à L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.985,00) soit quatre-vingt mille soixante-quinze francs luxembourgeois (LUF 80.075,00).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à onze millions cent un mille neuf cent soixante-dix francs luxembourgeois (LUF 11.101.970,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Intini, G. Intini-Curci, L. Intini, L. Loperfido, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2002, vol. 133S, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

E. Schlessler.

(098032.3/227/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

**GARAGE INTINI S.A., Société Anonyme,
(anc. GARAGE INTINI, S.à r.l.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 62.077.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2002.

E. Schlessler.

(098033.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

LUX-CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9285 Diekirch, 8, rue du Tilleul.
R. C. Luxembourg B 99.922.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, réf. LSO-BJ01356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(092982.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

AMYMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 62, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 33.310.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

(092983.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

DOMUS FIN LUIGI ZUNINO S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.867.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 18 octobre 2005 que:

Délibération

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092985.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.997.

In the year two thousand and five, on the twentieth day of October.
Before Us, M^e Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1) PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., organized under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number B 93.646, represented by M^e Nicole Wilson, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) PFIZER INTERNATIONAL HOLDING LTD, a private company with limited liability, with corporate seat in La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, represented by M^e Nicole Wilson, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the person representing the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities are the sole partners of PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l. (the «company»), having its registered office at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 27th of June 2003, published in the Mémorial C, number 739, dated July 11, 2003, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 93.997.

The articles of association of the Company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on January 10th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 549, dated June 8th 2005.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office to the following address: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
2. Miscellaneous.

Then, the partners take the following resolution:

Resolution

The partners decide to transfer the registered office of the company to the following address: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

As a consequence of the above resolution, the partners decide to amend the first sentence of Article 3 of the articles of association to give it the following content:

«**Art. 3. (first sentence).** The registered office of the corporation is established in the City of Luxembourg.»

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at eight hundred Euro (800.- EUR).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

1) PFIZER HOLDINGS INTERNATIONAL LUXEMBOURG (PHIL), S.à r.l., une entité organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.646, représentée par Maître Nicole Wilson, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

2) PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LTD, une «société privée à responsabilité limitée», ayant son siège social à La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, représentée par Maître Nicole Wilson, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées *ne varietur* par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prédites sont les seules associées de PFIZER SHAREHOLDINGS INTERMEDIATE, S.à r.l., ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire instrumentaire du 27 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 739 du 11 juillet 2003, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.997.

Les statuts de la Société ont été modifiés par plusieurs actes du soussigné notaire, et pour la dernière fois par un acte du 10 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 549 du 8 juin 2005.

Lequels comparants, *ès-qualité* qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

14000

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
2. Divers.

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Wilson, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, vol. 150S, fol. 48, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2005.

P. Bettingen.

(098213.3/202/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

NEW SubVCST LUXEMBOURG III, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 111.586.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEW SubVCST LUXEMBOURG II, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies register,

represented by Mr Matthieu Bourdeaut, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 September 2005.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association of the Company (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is (i) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition and the holding, directly or indirectly, of participations in any Luxembourg or foreign enterprise or company of whatsoever form or any other form of investment, (ii) the granting of loans, advances, warranties and any other kind of support, in any form whatsoever, whether being of a financial nature or not, to affiliates, group companies and/or any other related companies and (iii) the ownership, administration, control, development and management of its portfolio.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop, control or take any other supervisory measure and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities. The Company may also grant financing, give guarantees and grant security to secure its obligations or the obligations of its direct or indirect affiliated companies or any other group or related company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may further carry out any commercial, industrial and/or financial operations, as well as any transactions on immovable or movable property, which are directly or indirectly deemed useful or which may favor the accomplishment and development of the Company's corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name NEW SubVCST LUXEMBOURG III.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of one of the managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The share capital may be amended at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, whose members need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of such sole manager. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The board of managers may delegate its powers for specific tasks to one or several agents, determining this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of managers, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the sole manager/board of managers has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any member may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 15. The manager or managers (as the case may be) assume, by virtue of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 16. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decision irrespective to the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions amending the Articles of the Company may only be adopted by the majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's financial year starts each year on the 1st day of January and ends on the 31st day of December.

Art. 18. Each year on 31 December, the Company's accounts are established and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have entirely been subscribed by NEW SubVCST LUXEMBOURG II, S.à r.l., pre-named.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue du Plébisците, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The Company will be administrated by a sole manager:

Mr Kevin M. Schwartz, manager, born in Moline, IL, USA, on 17 October 1974, with professional address at 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, California 94404, USA.

The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the Company by his sole signature.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NEW SubVCST II LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Plébisците, L-2341 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Matthieu Bourdeaut, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 septembre 2005.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11, 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet (i) d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation et à la détention, directement ou indirectement, de toutes participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère de quelque forme que ce soit ou à toute autre forme d'investissement, (ii) l'octroi de prêts, d'avances, de garanties, et tout autre type d'assistance sous quelque forme que ce soit, ayant une nature financière ou non, à des filiales, sociétés du groupe et/ou toutes autres sociétés liées et (iii) la propriété, l'administration, le contrôle, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur, au contrôle et prendre toute mesure de supervision et disposer d'un portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement et de mettre en valeur de tels titres. La Société peut également octroyer des financements, donner des garanties et donner des sûretés pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales directes ou indirectes ou de toute autre société du groupe ou de toute société liée. Elle peut donner en gage, transférer, grever de charges, ou créer des sûretés sur tout ou une partie de ses actifs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et/ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilières ou mobilières, que la Société jugera utiles, directement ou indirectement, ou qui pourra favoriser l'accomplissement et le développement de l'objet social de la Société.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination NEW SubVCST LUXEMBOURG III.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, d'un de ses gérants. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une faction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite de décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du ou des gérants.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc; il déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique/conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont clos et le(s) gérant(s) préparent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement souscrites par NEW SubVCST LUXEMBOURG II, S.à r.l., précitée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

14005

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La Société sera administrée par le gérant unique:

M. Kevin M. Schwartz, gérant, né à Moline, IL, USA, le 17 octobre 1974, ayant son adresse professionnelle au 950 Tower Lane, Suite 1150, Foster City, California 94404, USA.

Le gérant unique est nommé pour une durée indéterminée. Il a le pouvoir de lier la société par sa signature individuelle.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bourdeaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 70, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

J. Elvinger.

(097714.3/211/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2005.

PFIZER PRECISION HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 103.105.

In the year two thousand and five, on the twentieth day of October.
Before Us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SEARLE LTD, a company organized under the laws of Bermuda, having its registered office in Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, and registered at the Registrar of Companies of Bermuda, under number 24822,

here represented by Maître Nicole Wilson, attorney-at-law, residing professionally in 44, rue de la Vallée, L-2661, Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal which shall be annexed hereto.

The prenamed entity, SEARLE LTD, is the sole partner of PFIZER PRECISION HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office in 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 103.105 («the Company»), incorporated on the 27th September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1227 of November 30, 2004.

The articles of association of the Company having been amended by deed of the undersigned notary, on October 4, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 26 of January 11, 2005.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office to the following address: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
2. Miscellaneous.

Then, the sole partner takes the following resolution:

Resolution

The sole partner decides to transfer the registered office of the company to the following address: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to amend the first sentence of Article 3 of the articles of association to give it the following content:

«**Art. 3. (first sentence).** The registered office of the corporation is established in the City of Luxembourg.»

Evaluation and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eight hundred Euro (800.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SEARLE LTD, une société organisée conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes et enregistré au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 24822,

représentée par Maître Nicole Wilson, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le prénommé société SEARLE LTD, est l'associé unique de PFIZER PRECISION HOLDINGS, S.à r.l. («la Société»), ayant son siège social à Strassen, 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103.105, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1227 du 30 novembre 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 octobre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 26 du 11 janvier 2005.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
2. Divers.

Ensuite l'associé unique a pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Wilson, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, vol. 150S, fol. 48, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 novembre 2005.

P. Bettingen.

(098219.3/202/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

PARSIFAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 42.472.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093003.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

INTRACHEM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 94.442.

L'an deux mille cinq, le cinq octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Wiltz sous la dénomination de INTRACHEM S.A., R.C.S. Luxembourg B 94.442, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 839 du 14 août 2003.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la Société au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.

2. Révocation de DELMA & CIE, S.à r.l., de ses fonctions d'administrateur et nomination de Monsieur Sylvain Kirsch en son remplacement.

3. Révocation de FIDOMES, S.à r.l., de ses fonctions de commissaire aux comptes et nomination de EUROCOMPTE S.A. en son remplacement.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est transféré du 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-9515 Wiltz au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'administrateur DELMA & CIE, S.à r.l., est révoqué de ses fonctions avec effet immédiat.

Est nommé en son remplacement à partir de ce jour, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009:

- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, né le 8 avril 1956 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Troisième résolution

Le commissaire aux comptes FIDOMES, S.à r.l., est révoqué de ses fonctions avec effet immédiat.

Est nommé en son remplacement à partir de ce jour, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009:

- la société EUROCOMPTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Schmit, F. Stolz-Page, M. Prospert, R. Lenom, B. Halloin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 83, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(903326.3/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2005.

14008

INTRACHEM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 94.442.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1611 du 5 octobre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(903327.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2005.

LA FLEUR DE SEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8374 Hobscheid, 28, rue d'Eischen.
R. C. Luxembourg B 84.893.

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA FLEUR DE SEL S.A., avec siège social à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.893, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 501 du 29 mars 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1235 du 21 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Danis, administrateur de société, demeurant à Capellen,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Ghislaine Gritti, employée privée, demeurant à Charency-Vezin (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon, à L-8374 Hobscheid, 28, rue d'Eischen.
- 2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société.
- 3) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement de moins de dix chambres et d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que l'exploitation d'un service-traiteur et l'organisation de banquets.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.»

4) Acceptation de la démission de la société à responsabilité limitée FISCALIA, S.à r.l., comme commissaire aux comptes et décharge lui est donnée de sa fonction.

5) Nomination de la société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon, à L-8374 Hobscheid, 28, rue d'Eischen.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Premier alinéa. «Le siège social est établi à Hobscheid.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement de moins de dix chambres et d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que l'exploitation d'un service-traiteur et l'organisation de banquets.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de la société à responsabilité limitée FISCALIA, S.à r.l., comme commissaire aux comptes et lui donne décharge de sa fonction.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Danis, P. Pierrard, G. Gritti, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 2005, vol. 433, fol. 59, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 octobre 2005.

A. Weber.

(093751.3/236/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

LA FLEUR DE SEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8374 Hobscheid, 28, rue d'Eischen.

R. C. Luxembourg B 84.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(093752.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

CLAIR OBSCUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 106.416.

L'an deux mille cinq, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Monsieur Jérôme Bruccheri, indépendant, demeurant à L-4038 Esch-sur-Alzette, 3, rue Boltgen.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit.

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée CLAIR OBSCUR, S.à r.l., avec siège social à L-6450 Echternach, 7, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.416.

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) qui ont été entièrement souscrites par Monsieur Jérôme Bruccheri, prénommé.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Echternach à Differdange.

La nouvelle adresse est fixée à L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le siège social est établi à Differdange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Bruccheri, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 juillet 2005, vol. 360, fol. 6, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 octobre 2005.

H. Beck.

(903328.3/201/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2005.

CLAIR OBSCUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 106.416.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 octobre 2005.

H. Beck.

(903329.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 octobre 2005.

SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxembourg B 111.358.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, am achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, in Vertretung von Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitze zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

SIREO REAL ESTATE ASSET MANAGEMENT, GmbH, eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-63150 Heusenstamm, Jahnstrasse 64, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Offenbach unter der Nummer, HRB-Nr. 41059, vertreten durch Herrn Jacques Schroeder, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 12. Oktober 2005 in Heusenstamm gegeben wurde.

Die Vollmacht, die ne varietur durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigefügt, um sie bei den Formalitäten der Registrierung vorlegen zu können.

Die Komparentin ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer zu gründenden société à responsabilité limitée wie folgt zu beurkunden:

I. - Name, Sitz, Dauer und Gegenstand der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen errichtet.

Sie führt den Namen SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 2. Gesellschaftssitz ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Luxemburg-Stadt verlegt werden, und es können, vorbehaltlich des in Artikel 16 dieser Statuten enthaltenen US-Betätigungsverbots, Niederlassungen und Repräsentanzen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls von höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann die Geschäftsführung durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Artikel 13 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das nationale und internationale Management von Immobilien unter anderem für Dritte, sowie die Entwicklung, Umsetzung und Vermarktung von immobilienbezogenen Anlage- und Verwertungskonzepten und -modellen, sowie die Beteiligung hieran, insbesondere auch in Form von Beteiligung an Investmentgesellschaften. Die Gesellschaft kann zu diesem Zweck selbst oder mit Hilfe Dritter Grundstücke, grundstücksgleiche Rechte, Gebäude und Räume in fremden Namen und auf fremde Rechnung verwerten, veräußern, erwerben oder vermieten und darüber in sonstiger Weise verfügen.

Insbesondere kann die Gesellschaft Beratungsdienste im Zusammenhang mit den vorstehenden Tätigkeiten erbringen und kann insbesondere als Dienstleister für Organismen für gemeinsame Anlagen sowie andere Gesellschaften, die im Immobilienbereich tätig sind, fungieren.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die sie zur Erfüllung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks als notwendig oder nützlich erachtet, jedoch im Rahmen der Bestimmungen des Luxemburgischen Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend Handelsgesellschaften in der aktuellen Fassung.

II. - Kapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) und ist in 25 (fünfundzwanzig) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 500,- (fünfhundert Euro) eingeteilt.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind voll eingezahlt.

Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder reduziert werden gemäss Artikel 13 der Satzung durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter.

III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft hat zwei Geschäftsführer, die von der Generalversammlung bestellt werden.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Dauer der Mandate der Geschäftsführer.

Die Geschäftsführer können jederzeit ad nutum, d.h. ohne Angabe von Gründen und ohne Anspruch auf Schadenersatz von der Generalversammlung abberufen werden.

Eine Verlängerung der Mandate der Geschäftsführer ist möglich.

Die Vergütung für die Geschäftsführer wird jeweils nachträglich von der jährlichen ordentlichen Generalversammlung festgesetzt

Art. 9. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft soweit sie nicht nach dem Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

Entscheidungen betreffend folgende Angelegenheiten bedürfen der einstimmigen Zustimmung durch die Gesellschafter:

(a) Das Jahresbudget und der Business Plan der Gesellschaft und jedes Unternehmens, an welchem die Gesellschaft mehrheitlich beteiligt ist;

(b) Die Übernahme neuer Entwicklungsprojekte und der Abschluss von gesellschaftsrechtlichen Vereinbarungen für die Entwicklung von Grundbesitz oder das Eingehen entsprechender Verpflichtungen für Dritte;

(c) Die Veräußerung sowie jede anderweitige Verfügung über Teile des Vermögens der Gesellschaft, soweit der Buch- oder Marktwert des jeweiligen Vermögensgegenstands einen Betrag von EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) übersteigt;

(d) Der Abschluss bzw. die Gewährung von Darlehensverträgen bzw. Darlehen in Höhe von mehr als 1.000.000,- EUR (eine Million Euro) im Einzelfall sowie der Abschluss bzw. die Gewährung von Darlehensverträgen bzw., sofern der bei Abschluss des Darlehensvertrages bzw. die bei Gewährung des Darlehens insgesamt von der Gesellschaft bereits zuvor gezogenen Darlehen die Summe von EUR 5.000.000,- (fünf Millionen Euro) übersteigen, Garantien (einschließlich Garantien über die Höhe von Kosten oder Erträgen (z.B. Mitgarantien)), sowie Pfandrechten, Grundschulden und anderen Belastungen durch die Gesellschaft für sich selbst oder, soweit dies den gewöhnlichen Geschäftsgang übersteigt, für andere;

(e) Das Eingehen von Bauverpflichtungen durch die Gesellschaft für sich selbst, die einen Gesamtbetrag von EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) übersteigen, oder das Eingehen entsprechender Verpflichtungen für Dritte;

(f) Die Einstellung und Kündigung von Arbeitnehmern, die eine jährliche Gesamtvergütung von mehr als EUR 150.000,- (hundertfünfzigtausend Euro) erhalten, die Festsetzung der Vergütung für diese Arbeitnehmer sowie das Eingehen von Verpflichtungen der Gesellschaft, ihren Arbeitnehmern im Einzelfall oder generell erfolgsabhängige Gehaltsbestandteile, Boni, Sozialleistungen, Pensionsverpflichtungen, Entschädigungen oder sonstige Vergünstigungen zu gewährleisten;

(g) Die Einleitung, Geltendmachung, Beendigung und Beilegung von Ansprüchen, Rechtsstreitigkeiten, sonstigen gerichtlichen Verfahren, Schiedsverfahren oder Verwaltungsverfahren der Gesellschaft, ungeachtet ihrer Parteistellung, soweit diese Verfahren nicht einen versicherten Betrag von über EUR 1.000.000,- (eine Million Euro) zum Gegenstand haben;

(h) Verträge und Geschäfte zwischen der Gesellschaft einerseits und (i) einem Gesellschafter oder einem Unternehmen, an dem ein Gesellschafter oder ein mit ihm verbundenes Unternehmen mehr als 50% des Kapitals oder der Stimmrechte hält (ein «Beteiligungsunternehmen»), (ii) einem Geschäftsführer oder sonstigen Organmitglied eines Gesellschafters, eines Unternehmens, welches im Verhältnis zu einem Gesellschafter, der Gesellschaft oder einem mit der Gesellschaft verbundenen Unternehmen ein Beteiligungsunternehmen darstellt, sowie (iii) Personen und Unternehmen, die einem Gesellschafter oder Geschäftsführer sonst nahe stehen (im Falle eines Geschäftsführers z.B. aufgrund Verwandtschaftsbeziehung oder als Ehefrau) andererseits;

(i) Ausgaben, soweit diese das Jahresbudget saldiert um mehr als 3% überschreiten;

(j) Alle Geschäfte, die eine Änderung der Unternehmensstrategie beinhalten oder zur Folge haben;

(k) Die Bestellung oder Entlassung des Jahresabschlussprüfers sowie die Festlegung oder erhebliche Änderung wesentlicher Grundsätze, Verfahrensweisen oder der Praxis der Rechnungslegung oder Besteuerung;

(l) Die Bestellung von Prokuristen und von Handlungsbevollmächtigten zum gesamten Geschäftsbetrieb durch die Geschäftsführung anstelle der Gesellschafterversammlung;

(m) Der Abschluss von Geschäften, die in diesem Artikel 9 nicht ausdrücklich erwähnt sind, die außerhalb der gewöhnlichen Geschäftstätigkeit liegen.

IV. - Kontrolle der Gesellschaftskonten

Art. 10. Soweit gesetzlich erforderlich, wird die Kontrolle der Jahresabschlüsse der Gesellschaft einem Rechnungskommissar bzw. einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer übertragen, der von den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung ernannt wird. Die Gesellschaft kann jedoch auf freiwilliger Basis jederzeit einen Rechnungskommissar bzw., einen Wirtschaftsprüfer bestellen.

Wirtschaftsprüfer können nur eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft beziehungsweise ein oder mehrere Wirtschaftsprüfer sein, die im Großherzogtum Luxemburg zugelassen sind.

Eine Wiederernennung des Rechnungskommissars bzw. des Wirtschaftsprüfers ist möglich.

V. - Generalversammlung

Art. 11. Soweit gesetzlich erforderlich, wird die jährliche Generalversammlung am 09. im Monat mai um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort abgehalten. Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.

Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn die Geschäftsführung dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 12. Von der Einhaltung der gesetzlichen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und keiner der Gesellschafter widerspricht.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt per Brief oder Telefax mit einer Frist von zwei Wochen.

Jeder Gesellschafter kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht Gesellschafter zu sein braucht. Soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht, gewährt jeder Anteil am Gesellschaftskapital eine Stimme.

Art. 13. Soweit gesetzlich erforderlich, werden die Beschlüsse der Gesellschafter in Generalversammlungen gefasst; in den anderen Fällen werden die Gesellschafter die Beschlüsse durch schriftliche Abstimmung treffen.

Die Gesellschafter bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Gesellschafterbeschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Gesellschafteranteile gefasst, soweit nicht Gesetz oder Satzung eine größere Mehrheit vorsehen. Falls diese Mehrheit bei einer ersten Abstimmung nicht erreicht wurde, kann eine zweite Generalversammlung bzw. Abstimmung durch Einschreibebrief einberufen bzw. getätigt werden. Bei dieser zweiten Generalversammlung bzw. Abstimmung werden die Beschlüsse durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, übt dieser Gesellschafter alle der Generalversammlung zustehenden Rechte aus.

Art. 14. Die Geschäftsführer werden am Ende eines jeden Geschäftsjahres ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen, aufstellen.

Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung zur Genehmigung vorgelegt.

Über die Zuweisung des gem. dem geprüften Jahresabschluss ergebenden Gewinns befinden die Gesellschafter bzw. die jährliche Generalversammlung im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften.

VI. - Schlussbestimmung

Art. 16. Die Gesellschaft unterlässt jegliche Form der Geschäftstätigkeit im US-amerikanischen Raum, insbesondere das Immobilienmanagement, die Errichtung und Erhaltung von Betriebsstätten, der Erwerb sogenannter security bonds oder anderer Wertpapiere US-amerikanischer Emittenten sowie sonstige unternehmerische Handlungen, die geeignet sind, steuerrelevante Tatbestände nach der US-Steuergesetzgebung auszulösen (das «US-Betätigungsverbot»). Die Gesellschafter werden auf die Geschäftsführung dahingehend einwirken, dass die Gesellschaft alle erforderlichen Maßnahmen ergreift, um die Einhaltung des US-Betätigungsverbots durch die Gesellschaft und ihre Mitarbeiter zu gewährleisten.

Die Gesellschafter verpflichten sich, im Falle der Verletzung des US-Betätigungsverbots unverzüglich, nachdem sie von der Verletzung Kenntnis erlangt haben, die Gesellschaft dazu anzuhalten, alle erforderlichen Maßnahmen zu treffen, damit die betreffende Verletzungshandlung umgehend eingestellt wird, etwaige durch eine Verletzung ausgelöste Steuer-tatbestände in den USA unverzüglich - soweit möglich - rückgängig gemacht werden und alle sonstigen notwendigen Maßnahmen getroffen werden, um einen Vermögensschaden für die Gesellschaft, ihre Gesellschafter oder mit der Gesellschaften jeweils im Sinne der §§ 15 ff. des deutschen AktG verbundene Unternehmen zu vermeiden bzw. zu minimieren.

Art. 17. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen.

Zeichnung und Einzahlung

Die 25 (fünfundzwanzig) Gesellschaftsanteile wurden alle durch die Komparentin gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichnenden Notar beweisen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden geschätzt auf den Betrag von ungefähr tausenddreihundertfünfzig Euro.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter, folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Rainer Andreas Thaler, Rechtsanwalt, geboren am 18. Mai 1965, wohnhaft in 65760 Eschborn, Weissdomweg 16, Deutschland,
 - Uwe Druckenmüller, Dipl. Betriebswirt, geboren am 21. Juni 1961, wohnhaft in 55257 Budenheim, Mainzer Straße 38, Deutschland.
- b) Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-1840 Luxemburg 8A, bd Joseph II festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung von allem Vorstehenden vor der Komparentin, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Schroeder, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2005, vol. 897, fol. 68, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 26. Oktober 2005.

J.-J. Wagner.

(093925.3/239/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

A-SYST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 104.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

S. Paché.

(093006.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

LORD BYRON HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.397.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 août 2005

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de M. Alain Heinz, de son poste de Gérant de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme au poste de Gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet immédiat:

- Mlle Marjoleine Van Oort, employée privée, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03802. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093044.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.046.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(092986.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.046.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(092987.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.046.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03889, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(092989.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.046.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(092993.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.046.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature

(092996.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.046.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour *MEDITOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Signature

(092998.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

PYNCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 65.976.

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PYNCA S.A., R.C.S. Luxembourg B N° 65.976 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean Seckler, en date du 14 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 802 du 4 novembre 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 25 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 321 du 25 mars 2003.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 30,98) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Sébastien Coyette, comptable, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094575.3/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

MUNSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.
R. C. Luxembourg B 19.885.

Constituée par-devant M^e Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 1982, acte publié au Mémorial C n° 316 du 30 novembre 1982, modifié par-devant le même notaire en date du 25 juillet 1983, acte publié au Mémorial C n° 276 du 15 octobre 1983, modifié par-devant le même notaire en date du 6 avril 1984, acte publié au Mémorial C n° 125 du 10 mai 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 8 mai 1984, acte publié au Mémorial C n° 169 du 26 juin 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 16 juillet 1984, acte publié au Mémorial C n° 250 du 17 septembre 1984, modifié par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 35 du 7 février 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 10 juin 1985, acte publié au Mémorial C n° 232 du 13 août 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 8 novembre 1985, acte publié au Mémorial C n° 386 du 30 décembre 1985, modifié par-devant le même notaire en date du 13 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 477 du 22 décembre 1990, modifié par-devant le même notaire en date du 22 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 170 du 9 avril 1991, modifié par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C n° 302 du 5 août 1991, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1991, acte publié au Mémorial C n° 284 du 29 juin 1992, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 180 du 24 avril 1993, modifié par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 151 du 20 avril 1994, modifié par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 205 du 8 mai 1995, modifié par-devant le même notaire en date du 14 novembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 63 du 5 février 1996, modifié par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 139 du 20 mars 1996, modifié par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 215 du 30 avril 1997, modifié par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 349 du 14 mai 1998, modifié par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n° 290 du 26 avril 1999, modifié par-devant le même notaire en date du 24 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 388 du 30 mai 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 28 juin 2000, acte publié au Mémorial C n° 873 du 5 décembre 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 29 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 788 du 20 septembre 2001, modifié par-devant le même notaire en date du 18 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 535 du 5 avril 2002, modifié par-devant M^e Paul Decker en date du 18 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 201 du 25 février 2003, modifié par-devant le même notaire en date du 11 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 16 du 7 janvier 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 30 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 733 du 16 juillet 2004, modifié par-devant le même notaire en date du 21 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 341 du 16 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Pour *MUNSTER S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(093036.3/1261/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

ALPHA SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
R. C. Luxembourg B 84.368.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2005, réf. LSO-BJ00985, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

S. Paché.

(093011.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.